



FEDERATION CANTONALE DES PECHEURS JURASSIENS

Procès-verbal de la 38^{ème} Assemblée générale des délégués 2018
Restaurant du Golf, Les Bois – samedi 17 février 2018 à 14H15

Président : M. Alain Christe
Vice-Président : M. Ami Lièvre
Caissier : M. Eric Guenin
Secrétaire : Mme Béatrice Berret
Asseseurs : MM Jean Kogler, David Buchwalder, Christian Theuvenat et Stéphane Froidevaux

Ordre du jour proposé :

1. Ouverture de l'Assemblée et appel des sociétés
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de la 38^{ème} Assemblée Générale
4. Rapports :
 - a) du Président
 - b) de l'Office de l'Environnement (ENV), par M. Amaury Boillat
5. Parole du Représentant du Département de l'Environnement et de l'Équipement
6. Contrat de prestations :
 - a) Pêche des ruisseaux
 - b) Pisciculture et repoissonnement
 - c) Police de la pêche
 - d) Ecole de pêche
 - e) Formation SaNa
 - f) Gestion des cormorans
 - g) Cours d'eau
7. Approbation des propositions pour le règlement de pêche saison 2019-2022
8. Parole aux invités
9. **PAUSE**
10. Comptes :
 - a) Rapport du caissier
 - b) Rapport des vérificateurs des comptes
 - c) Acceptation des comptes
11. Budget 2018 :
 - a) Présentation du budget par le caissier
 - b) Acceptation du budget
12. Cotisations 2018
13. Nomination d'un vérificateur suppléant
14. Démission – élection au sein du comité
15. Adaptation des Statuts
16. Admissions - démissions
17. Honorariat
18. Propositions des sociétés
19. Activités 2018
20. Fixer le lieu et la date de la 40^{ème} Assemblée Générale en 2019
21. Divers
22. Championnat jurassien de pêche 2017 :
 - a) Rapport
 - b) Proclamation

M. Jean-Pierre Gogniat, Président de la Société de pêche Le Martin Pêcheur donne les meilleures salutations de sa société, il souhaite que ces assises se déroulent en toute cordialité. Il remercie le tenancier du Restaurant, M. Adam qui a ouvert spécialement pour nous.

M. Alain Christe, ouvre la 39^{ème} Assemblée générale des délégués. Il souhaite que celle-ci se déroule en toute courtoisie. L'ordre du jour a été envoyé conformément aux statuts, il demande s'il y a des propositions de modification ou adjonctions, ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est donc accepté.

Il remercie également la société du Martin Pêcheur et notamment son Président, M. Gogniat qui a accepté d'organiser ces assises. M. Christophe salue les invités suivants : Mme Anne Froidevaux, Présidente du Parlement Jurassien, M. Laurent Gogniat Chef du Domaine Nature à l'ENV, M. Amaury Boillat, Inspecteur de la faune, M. Maxime Prevedello, membre du Bureau Directeur de la FSP, M. André Schaad, Vice-Président de la Fédération Cantonale des pêcheurs du Jura bernois et membre de la Fédération Cantonale bernoise de pêche, M. Marc-André Ehrat, Président de la société de Moutier, Messieurs les Présidents et membres d'honneur FCPJ, les représentants de la presse.

Se sont excusés : M. David Eray, Ministre de l'Équipement et de l'Environnement, M. Jean-Paul Gschwind, Conseiller National, M. Pierre-Alain Fridez, Conseiller National, M. Claude Hêche Conseiller aux États, M. Patrice Eschmann Chef d'Office du Département de l'Environnement, Mme Roxane Didier, Responsable de la Cellule Surveillance environnementale, Mme Marianne Guillaume, Maire de la Commune des Bois, M. Guy-Charles Monney, Président de la Fédération Vaudoise des Pêcheurs en rivières, M. Markus Meyer, Présidente de la Fédération Bernoise de pêche, M. Philippe Darioly, Président de la Fédération Cantonale Valaisanne des Pêcheurs amateurs, M. Gilles Monnier, Président de la Fédération des Pêcheurs du Jura bernois, M. Laurent Giroud de la Fédération Neuchâteloise des Pêcheurs en rivière, M. Jean-Luc Berberat, Président de la Fédération Cantonale Jurassienne des Chasseurs, M. Bernard Varrin, Président d'honneur, M. Albino Dal Busco, Président d'honneur, M. Pierre Dessarzin Membre d'honneur, M. Georges Lachat Membre d'honneur, M. Walter Wirth Membre d'honneur, M. Jean-Claude Schaller garde faune cantonal. N'ayant pas d'autre personne à excuser, notre Président demande de se lever pour une minute de silence en hommage aux personnes qui nous ont quittés durant cette année.

1. Ouverture de l'Assemblée et appel des sociétés : le nombre de délégués a été annoncé à chaque société, l'appel est fait. Le nombre de délégués est annoncé par le Président, chaque société annonce le nombre de délégués présents. 1 délégué pour 15 membres cotisants arrondi en dessus.

Sociétés	Président	Membres	Délégués	Présents
Sté de l'Allaine	M. Jean Koegler	110	8	8
Sté de l'Apron	M. Jean-Michel Gertsch	36	3	3
Sté de Bassecourt	M. Stéphane Froidevaux	60	4	4
Sté la Combe	M. Thierry Schneider	23	2	1
Sté de Delémont	M. Pascal Baratelli	175	12	12
Sté du Doubs	M. Michel Flury	40	3	3
Sté la Gruère	M. Vincent Aubry	55	4	3
Sté du Martin Pêcheur	M. Jean-Pierre Gogniat	24	2	2
Total des 8 sociétés		523	38	36
Majorité 50 % + 1				19

2. Nomination des scrutateurs : Sont nommés, M. Dominique Messerli et M. Michaël Baratelli.
3. Procès-verbal de la 38^{ème} Assemblée générale : Comme à l'accoutumée et en raison d'un ordre du jour chargé, le comité composé de l'ensemble des Présidents des sociétés et du Bureau, nous propose de ne pas procéder à la lecture du document, celui-ci ayant été transmis à chaque société avec la convocation. Aucune remarque ne lui a été rapportée, ni aucune demande de modification. Par conséquent, M. Christophe demande d'accepter le PV. Ce dernier est accepté à l'unanimité et la secrétaire remerciée.
4. Rapports :
 - a) du Président** : M. Christophe souhaite remercier chaleureusement tous les membres du comité, les présidents des sociétés affiliées et tous les pêcheurs pour leur engagement. Il nous présente le poisson de l'année 2018, à savoir l'anguille, poisson que nous connaissons moyennement et que nous n'avons pas l'habitude de voir. Il ne faut pas oublier de la protéger et surtout de prendre soin de son milieu naturel. Il rappelle que lors d'irrégularités nuisant à nos cours d'eau, il faut les communiquer de suite à nos autorités via le numéro de l'ENV (le 117 en dehors des heures de bureau). Il nous parle du nouveau site internet où toutes les infos sont mises à disposition. Ce site est tout nouveau et il demande à l'assistance un peu d'indulgence et prie tout un chacun de faire part de ses remarques sur celui-ci.

Concernant le vote de Moutier en juin 2017, M. Christe dit que Moutier a décidé de faire le pas jurassien et tient ici à dire que la FCPJ est prête à l'accueillir à bras ouverts. Il s'agira dès demain, de comprendre les attentes de chacun et que le Canton définisse le cadre pour une intégration aisée et rapide de nos amis Prévôtois.

M. Christe nous dit que son rapport complet pour l'année 2017 se trouve sur notre page internet et qu'un exemplaire a été remis à chaque président des sociétés affiliées. De ce fait, il ne souhaite pas entrer dans les détails, mais va reprendre quelques points forts.

- Les objectifs définis dans le contrat de prestations ont été atteints dans leur grande majorité. Seule la pêche des ruisseaux qui a fait l'objet d'assèchement et de pollutions, nous empêchent d'attendre l'objectif du rempoissonnement.
- La problématique des heures faites dans le cadre des travaux du patrimoine, si quelques 316 personnes ont réalisé environ 1'200 heures dans le cadre de ces travaux, seuls 177 pêcheurs preneurs de permis cantonal se sont astreint à réaliser leur demi-journée obligatoire.
- Le nombre de harles vus sur nos cours d'eau est en alarmante augmentation
- Le règlement d'eau a été ratifié par la Suisse et la France en octobre dernier et c'est une bonne chose pour la santé du Doubs. C'est une étape de réalisée, il y en a encore bien d'autres, ne baissons pas les bras

M. Christe relève également la multitude de chantiers concernant les travaux de revitalisation de nos cours d'eau, avec une conséquence très positive sur la population de poissons.

En ce qui concerne le projet de pisciculture de Courtételle, nous n'avons pas de nouvelles, peut-être que nos Autorités ici présentes pourront nous en dire un mot.

Dans le cas de la pollution de la Birse (STEP de Roche), il tient à remercier tous les acteurs qui entre 2017 et 2018 auront remis quelques 50'000 truitelles dans la partie Jurassienne de la Birse. Un merci particulier à nos amis pêcheurs de Moutier qui ont élevés ces truitelles dans leurs installations et ruisseaux pépinières.

En nous efforçant de rendre la pêche attractive, notre souci est de préparer la relève et surtout de soutenir les jeunes pêcheurs. Pour ce faire, nous actionnons plusieurs leviers, comme l'organisation de l'école de pêche et les cours SaNa, en prônant la beauté de nos cours d'eau, en soutenant les brochures vantant les cours d'eau jurassiens, des sociétés organisent des journées d'initiation et le passeport vacances. Mais, bien que ces leviers soient accrocheurs pour les jeunes, il ne faut pas oublier que la compétition reste un atout majeur pour attirer les jeunes et nous pouvons profiter cette année du fait que les meilleurs compétiteurs de Suisse soient jurassiens. Ils représenteront notre pays aux prochaines joutes mondiales au Portugal et bien entendu, ils font rêver nos jeunes pêcheurs. La FCPJ a décidé de faire honneur à ces jurassiens qui parcourent le monde et qui réalisent d'importants sacrifices durant l'année. M. Christe précise qu'ils seront remerciés officiellement avant la fin de cette Assemblée. Aucune question n'est posée sur le rapport du Président, ce dernier est applaudit.

b) de l'Office de l'Environnement, par M. Amaury Boillat : L'Inspecteur de la faune, prend la parole. Les points suivants seront abordés :

- Statistiques pour l'année 2016
- Statistiques partielles pour l'année 2017
- Repeuplement piscicole
- Surveillance environnementale

Statistiques 2016 : capture totale de truites 1'922 – brochets 122 – barbeaux 79 – chevaines 85. Captures sur le Doubs, M. Boillat relève une diminution de prise des truites avec un effort de pêche plutôt stable depuis 2014. Pour le brochet et la perche il relève une légère baisse. Pour le barbeau, il y a lieu de constaté une hausse.

Captures sur l'Allaine, M. Boillat relève une forte baisse de prise de truites, l'attractivité a également fortement diminué sur ce cours d'eau. Captures sur la Birse, l'Inspecteur relève que le problème PCB étant réglé, il y a une augmentation de l'effort de pêche en heure avec, évidemment une augmentation des prises. Captures sur la Sorne, M. Boillat relève une stabilité sur les prises et sur le nombre d'heure passé au bord du cours d'eau.

Statistiques partielles 2017 : la vente des permis de pêche est stabilisée depuis 2012, avec une toute légère hausse depuis 3 ans. Vente en 2012 = 526 permis, vente en 2017 = 542. M. Boillat dit que la vente des permis de courte durée est en hausse depuis les 3 dernières années, 830 permis journaliers et deux jours vendus en 2017, avec 74 permis hebdomadaires et mensuels.

Repeuplement piscicole : il est relevé l'excellent travail fait dans les deux piscicultures du canton. Le nombre d'alevins et de poisson introduits est en baisse par rapport à 2015, mais stable en 2017.

Repeuplement Birse, il remercie tout d'abord son homologue bernois grâce à qui, il a été possible de faire une remise à l'eau pour 2017 de 10'000 alevins, 10'000 pré-estivaux et 1'000 truitelles 1 +. Il est prévu pour 2018 de remettre à l'eau encore 15'000 alevins, 12'000 pré-estivaux et 1'000 truitelles 1 +. Il y aura un suivi du résultat de la mesure et une rencontre intercantonale pour définir la suite des opérations.

Surveillance environnementale : M. Boillat va interpréter là le rapport de Mme Roxanne Didier. Le bilan 2017 se présente de la manière suivante : 126 contrôles effectués en parallèles des contrôles effectués par la surveillance de la pêche de la FCPJ et 20 contrôles spécifiques (campements et tentes désinstallés, canots pneumatiques sortis, descentes en canoë interrompues, interpellation des véhicules en forêt, information et sensibilisation des touristes, police des déchets). Pour ce qui est des infractions en milieu aquatique, 11 dénonciations dont 4 faites par le GPA (cas de pollution avec dénonciation au Ministère public). Pour ce qui est de l'évolution des infractions liées à l'exercice de la pêche, on peut constater une légère hausse en 2017. En conclusion, l'année 2017 a été une année de sensibilisation, 2018 sera un peu plus répressive. Pas de question sur ces rapports, M. Christe remercie vivement M. Boillat, ce dernier est applaudi.

5. Parole du Représentant du Département de l'Environnement et de l'Équipement : La parole est donnée à M. Laurent Gogniat, Responsable du Domaine Nature à l'ENV et Chef adjoint. Il nous apporte les salutations du Monsieur le Ministre David Eray et de M. Patrice Eschmann, Chef d'Office.

M. Gogniat nous annonce 3 bonnes nouvelles. D'une part, il pleut et après 2 années d'étiage prolongé, ces crues morphogènes sont un plus pour les cours d'eau, notamment pour le Doubs. La deuxième chose est l'excellence des rapports entre l'ENV et la FCPJ, par le biais de M. Boillat. Les échanges sont positifs, courtois et il est important de le souligner. La troisième bonne nouvelle, ce sont les projets d'aménagement des cours d'eau. La législation fédérale et cantonale, avec les conditions cadres actuelles sont favorables à l'aménagement des cours d'eau, que ce soit les projets visant à la protection contre les crues, projets de revitalisation et projets mixtes. Il tient à dire que l'Etat vise systématiquement à une amélioration du fonctionnement écologique, biologique et piscicole des cours d'eau, même lors d'un projet contre les crues.

Il ne faut pas oublié qu'il y a 600 km de cours d'eau dans le Canton du Jura. A l'aide d'une cartographie des cours d'eau jurassiens, il nous indique les cours d'eau en réaménagement ainsi que les projets futurs de revitalisation, pour le district de Delémont et Porrentruy et même celui des Franches-Montagnes avec la revitalisation de la source de la Sorne.

Il nous parle également du fameux dossier "Moulin Grillon". Suite à de nombreuses oppositions de la passe technique, l'Etat a repris la main à la pâte, avec un groupe de travail, en étudiant la variante de ruisseau de contournement. En automne 2017, cette variante a fait l'objet d'un dépôt public, avec une seule opposition qui a été levée par la suite. Le permis a donc été octroyé en décembre 2017. Actuellement, le souci est d'ordre financier pour l'exploitation du seuil. Le chiffre d'affaires de l'exploitation et le coût réel de l'ensemble des mesures d'assainissement, risque d'obliger à imaginer un scénario d'abandon de l'exploitation par le concessionnaire. M. Gogniat précise qu'on en saura plus d'ici à quelques semaines. Mais, quoiqu'il en soit, l'Etat reste déterminé pour que ce ruisseau de contournement se fasse encore cette année.

Concernant la pisciculture Choulat, Pro Natura Jura et Suisse et la Sepod ont fait recours à ce projet. On attend actuellement l'issue du jugement. M. Gogniat est remercié et applaudi.

M. Christe dit que la FCPJ donne la priorité no 1 à la libre migration des poissons, que ce soit un ruisseau ou une passe technique. Notre Président remercie M. Gogniat et demande s'il y a-t-il des questions ? Pour les prises de permis, ne pourrait-on pas payer par e-banking avant de recevoir le permis. Ceci sera revu avec la nouvelle édition du règlement de pêche, précise M. Boillat.

Avant de passer au point 6) de l'ordre du jour, notre Président passe la parole à M. Prevedello qui doit repartir sur Genève. Il apporte les meilleurs messages du Bureau Directeur de la FSP et va nous donner quelques explications sur leurs activités. La priorité de la Fédération Suisse étant l'état de santé du Doubs. A ce sujet, il nous informe qu'une chargée "Doubs vivant" a été engagée en la personne de Mme Céline Barrelet. Poste à 60 % qui a été financé par les trois OGN pour le bien du Doubs. Il se réjouit de voir les progrès des renaturations. Il y a encore des moyens de progression, notamment sur la qualité des eaux, de la pollution agricole et l'arrivée de produits toxiques de la sylviculture. Au sujet des pesticides, il nous invite à rechercher encore des

signatures. Il en faut 115'000 d'ici à la fin mars et pour l'heure il n'y en a que 80'000. Les pêcheurs restent les sentinelles de nos cours d'eau.

Pour terminer il nous encourage à visiter le site de la FSP, où tous les pêcheurs de Suisse sont représentés. Il nous souhaite une bonne fin d'Assemblée. Il est remercié et applaudit.

6. Contrat de prestations : M. Christe nous rappelle que seul 33 % des preneurs de permis cantonaux ont réalisé leur demi-journée, et cela fait un moment que nous demandons à l'Etat de passer l'émolument de Fr. 50.— à Fr. 100.— et espérons que ce sera bientôt possible. Nous sommes cependant conscient que ce passage peut provoquer deux choses, soit la FCPJ se devra de proposer un grand nombre d'activités pour absorber toutes les demandes, soit c'est l'Etat qui recevra plus d'argent dans ses caisses.

a) Pêches des ruisseaux : La parole est donnée à M. Jean Koegler qui nous dit que si nos rivières étaient malades, maintenant nos ruisseaux le sont aussi. Dans une vue d'ensemble, l'évolution n'est pas favorable. On a remis 3'736 truites dans l'Allaine, 518 dans le Doubs, 421 dans la Birse et 2'421 dans la Sorne.

M. Koegler nous dit que la fraie naturelle en baisse depuis 3 ans et que pour le frai naturel, le résultat est encore pire avec un total en 2015 de 4'226 truitelles pour arriver en 2017 à n'en retrouver plus que 1'275 truitelles. Le responsable a sentiment de travailler dans le vide. Beaucoup de travail pour peu de résultats. Il nous parle d'investigations faites à la demande d'une société qui pensait qu'il n'y avait plus de poissons sur la Sorne. Une pêche exhaustive a été organisée sur les 140 mètres pêchés en 1998 et dont la biomasse de truites était de 200 kilos/hectare. Preuve est de constater que la Sorne se porte bien, car la biomasse sur ce même tronçon pêché en automne 2017 est de 288 kilos/hectare, ceci nous donne un peu d'oxygène pour continuer le travail, relève M. Koegler. M. Christe dit que c'est la preuve qu'il ne faut pas baisser les bras. M. Koegler est remercié et applaudit.

b) Pisciculture et rempoissonnement : La parole est donnée à M. David Buchwalder
Pisciculture de la Réselle 2016 – 2017

Birse et Sorne – La Réselle a produit 17'900 œufs avec 26 truites femelles, la moyenne d'œufs par truite s'élève à 688 et reste ainsi un excellent résultat. Avec un taux de mortalité de 3.1 %, ce sont 17340 alevins qui ont été remis à l'eau.

Pisciculture de la Vauchotte 2016 – 2017

Doubs – La Vauchotte n'a pas reçu de géniteurs provenant du Doubs pour cette période.

Allaine – La Vauchotte a produit pour 39'081 œufs avec 37 femelles, la moyenne d'œufs par truite s'élève à 1'056, après une perte classique en œufs et en alevins, ce sont 34'601 alevins qui ont été remis à l'eau.

C'est au total 51'941 alevins qui ont été remis dans les ruisseaux destinés au frai artificiel et qui seront repêchés dans deux ans. Pour la période actuelle, tout ce passe bien à Delémont, mais c'est catastrophique pour la Vauchotte. Il y a un très grand nombre de poissons qui ne sont ni mâle ni femelle.

M. Buchwalder tient à remercier toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de ces piscicultures. Le Responsable de la pisciculture est remercié par applaudissements.

c) Police de la pêche : M. Buchwalder reprend la parole pour son rapport sur la police de la pêche. Le total des heures de gardiennage est de 401 heures, soit 114 heures sur l'Allaine, 163 heures sur le Doubs, 65 heures sur la Sorne, 48 heures sur la Birse et 11 heures sur la Scheulte. M. Buchwalder tient à préciser que la présence des gardes auxiliaires de la Fédération est toujours importante et appréciée et il a été effectué quelques 278 contrôles de permis (ce qui est relativement élevé) et 4 pêcheurs ont été dénoncés (toujours présences de l'ardillon). Il relève que malgré 11heures de gardiennage sur la Scheulte, aucun pêcheur contrôlé. Il remercie tous les gardes pêche volontaires pour leur engagement et leur disponibilité et qui remplient pour un mandat de deux ans.

La surveillance reste primordiale non seulement pour surveiller les pêcheurs, mais de plus en plus pour vérifier le milieu. N'oublions pas que la plupart des pollutions ont été détectées par les pêcheurs et si nous devons encore diminuer notre présence, qu'advient-il de la santé de nos cours d'eau ?

Pour terminer, M. Buchwalder dit que les gardes ont formé une équipe soudée et performante. Leur excellent travail n'est pas toujours évalué à sa juste valeur. Il relève que le contact avec le

pêcheur doit être poli et professionnel, l'attitude et le comportement des gardes doivent être irréprochables, ils sont la vitrine de la FCPJ auprès des pêcheurs. M. Buchwalder est remercié et vivement applaudit.

d) Ecole de pêche : La parole est donnée à M. Christian Theuvenat, Responsable de la formation au sein de la FCPJ. Il dit que c'est agréable de voir tant d'enfants qui ont cet engouement pour la pêche alors qu'ils n'ont pas de parents pêcheurs. Pour l'année 2017, nous avons fait passer le message que par le biais des sociétés et de la Fédération, sans faire de publicité dans les médias et ce n'est que 11 enfants qui ont suivi l'école de pêche. La prochaine édition se déroulera du 16 au 20 juillet. Il remercie les sponsors privés, les sociétés de pêches, les moniteurs et le secrétariat, sans qui l'organisation de cette école ne pourrait pas avoir lieu. Une question est posée à savoir si l'école débouche sur l'obtention du SaNa. Non, cela demandait une modification des cessions. M. Guerne demande pourquoi le SaNa coûte Fr. 110.— dans le Canton du Jura, alors qu'à Sornetan celui-ci ne coûte que Fr. 35.--. M. Christe explique que les Fr. 35.— correspondent au prix du cours (sans le manuel qui coûte Fr. 60.--). Le prix du cours proprement dit dans le Jura est de Fr. 50.--, et relève que le manuel pour les enfants jurassiens est offert par le Canton. M. Theuvenat est remercié par applaudissements.

e) Formation SaNa : M. Theuvenat reprend la parole et nous informe qu'il y a eu deux cours en 2017, soit le 31 janvier durant lequel 25 personnes ont réussi l'examen, dont 11 enfants et le 22 avril durant lequel 35 personnes, dont 21 enfants ont passé l'examen avec succès. Il a été formé pour 2017, 60 nouveaux pêcheurs. M. Theuvenat donne quelques indications quant aux cours 2018. M. Theuvenat est remercié et applaudit.

M. Christe rappelle que l'école de pêche apporte une perte financière considérable pour la FCPJ mais qu'il est important de faire le maximum pour la relève de la pêche.

f) Gestion des cormorans : M. Christe rappelle l'arrangement que la Fédération a avec la Fédération cantonale des Chasseurs. 45 cormorans ont été abattus. Les chasseurs sont applaudis. Par contre, ce qui est inquiétant c'est la présence récurrente du harle, avec 256 individus vus sur les cours d'eau cette année.

La parole est donnée à M. Ami Lièvre, pour expliquer la problématique des oiseaux piscivores. Après leur passage, il y a une hécatombe sur la population piscicole. Evolution de l'ombre dans l'Allaine, après plusieurs sondages faits entre 2015 et 2017, les distances investiguées sont quasi identiques, mais la population d'ombres est passée de 18 par 100 mètres à moins de 1 en 2017. Sur les populations interdites à la pêche, cela reste à peu près stable. M. Lièvre estime qu'il faudra prendre des mesures quant à la présence des harles sur nos cours d'eau.

g) Cours d'eau : Notre Vice-Président prend la parole. M. Lièvre nous fait la présentation de trois projets de revitalisation.

- La Cornoline, la voûte du pont s'étant effondrée et il a été remis à ciel ouvert. La Fédération assiste aux séances de chantier et il relève la bonne collaboration entre les bureaux d'ingénieur et l'ENV pour ces travaux.
- La revitalisation pour le ruisseau de Rebeuvelier (compensation A16 entièrement sous tuyaux), travaux corrects et satisfaction d'y revoir des truites, avec amélioration de détails pour la Birse qui a un potentiel extraordinaire.
- La revitalisation de la Sorne Morépoint amont. Après les deux crues morphogènes, le réaménagement de ce cours d'eau est satisfaisant.
- Pour Morépoint amont, il est un peu dommageable que l'eau se réchauffe trop vite et il faudrait faire quelques aménagements pour y remédier.
- Qualité des cours d'eau, M. Lièvre nous relève qu'une fois par mois via l'ENV, chaque cours d'eau est contrôlé. Ces analyses mensuelles sont faites quelque soit le débit du cours d'eau, la meilleure qualité de l'eau reste celle du Doubs. 2017 a été une année ultra sèche. Dans le Doubs, il n'y a pas eu de prélèvement où il y avait du phosphate dissous. Il faut impérativement prendre en considération ce problème-là.

Aucune question n'est posée, M. Lièvre est remercié et applaudit.

7. Approbation des propositions pour le règlement de pêche saison 2019 – 2022 : M. Christe dit que toutes les sociétés devaient jusqu'au 31 décembre 2017, nous remettre toutes leurs propositions de modifications du règlement. Seules les propositions retenues au sein du Comité avec les

Présidents de sociétés seront avalisées lors de cette Assemblée générale et elles sont au nombre de quatre.

- Passer à 2 truites par jour sur le Doubs – proposition des sociétés de l'Apron et Bassecourt
- Agrandissement du parcours de pêche d'hiver de la ferme de Chamsat à la Motte → proposition de la société du Doubs
- Déplacement des refuges (zone d'interdiction à la pêche) tous les 3 ans → proposition de la société de Bassecourt
- Passer l'émolument de Fr. 50.—à Fr. 100.-- → proposition du comité FCPJ

M. Christe donne quelques explications quant aux quatre propositions de modifications. M. Chaignat, au sujet de la 3^{ème} proposition, il estime que ces réserves ne servent à rien. M. Christe dit qu'il en a été discuté en comité et que nous avons choisi de les maintenir mais, en gardant la possibilité des changer les tronçons interdit à la pêche. M. Chaignat, dit que les pêcheurs ne sauront plus où ces réserves se trouvent. M. Christe précise qu'elles seront notifiées sur le permis, ainsi que sur le terrain précise M. Boillat.

Notre Président invite l'Assemblée à passer au vote les 4 propositions en bloc.
Pour 20 – contre 0 – Abstention 16, ces propositions sont donc acceptées.

8. Parole aux invités – M. Christe passe la parole à :

Mme Anne Froidevaux, Présidente du Parlement Jurassien. Elle nous remercie de l'invitation et nous apporte les salutations de Parlement Jurassien. Elle salue les activités de la Fédération et la bonne collaboration entre l'Etat et la FCPJ, par le biais du contrat des prestations. Et de souligner que l'état d'esprit est excellent. Elle nous parle des problèmes du transfert de la ville de Moutier, parcours de pêche et bon accueil des pêcheurs et de la société de Moutier. Le Doubs reste au centre des préoccupations de l'Etat, par ces diverses atteintes. Le nouveau règlement d'eau apportera une nette amélioration. Dans le contexte de la qualité des eaux, il faut saluer les projets des STEPS pour l'élimination des micropolluants. De nombreuses actions menées conjointement avec l'Etat, ainsi que des interventions parlementaires ont amenés les députés à apprendre beaucoup de chose sur nos cours d'eau et relève que le dossier "droits de pêche privés" n'est pas enterré. Mme Froidevaux nous informe que sur la problématique du harle, le Canton du Jura avec d'autres cantons ont demandé à la Confédération, un assouplissement dans le cadre de la loi avec octroi aux cantons pour pouvoir faire des tirs de régulation du harle. D'où le fait que la motion parlementaire de M. Lièvre ait été refusée (la demande avait déjà été transmise au niveau fédéral). Mme Froidevaux nous souhaite plein succès dans nos activités 2018, avec plaisir et satisfaction. Mme Froidevaux est remerciée par M. Christe et applaudie.

M. André Schaad, Vice-Président de la Fédération Cantonale des Pêcheurs du Jura bernois et membre de la Fédération Cantonale Bernoise de pêche. Les Présidents des Fédérations précitées étant excusés, il nous remercie de l'invitation. La ville de Moutier a décidé de rejoindre le canton du Jura. En 2021 la société de Moutier deviendra jurassienne et de ce fait, il note que les fédérations bernoises regrettent les 50 membres qui ne seront plus des leurs, mais l'important reste d'avoir une même optique et d'œuvrer pour le bien des cours d'eau. Il faut garder à l'esprit que les sociétés de pêche sont apolitiques et espère que la FCPJ puisse apprécier le savoir faire de la société de Moutier. M. Schaad est remercié.

M. Jean-Marc Erhart, Président de la société de pêche de Moutier. Après le vote communaliste, nous passons des moments difficiles précise-t-il. Toutes les sociétés ont des difficultés à maintenir des membres au sien de leur société, avec un problème politique en plus, ce n'est pas simple. La société de Moutier compte un tiers de pro-bernois, et hélas il a du faire face à des démissions. Cependant, il souhaite que le tiers des membres pro-bernois soit soutenus et qu'ils restent dans la société. En son nom personnel, il souhaite dire merci aux Jurassiens de s'être déplacés en juin dernier et dit : "Vive le Jura".

En ce qui concerne la gestion halieutique, 2'500'000 œufs ont été pressés en 20 ans de pisciculture. 562 poissons ont été sortis en un matin de pêche électrique, avec 3 équipes. Il relève qu'il y a beaucoup de poissons sur le parcours de la Birse, mais il s'agit aussi de petits poissons. M. Erhart dit qu'il y aura tantôt l'AG de la FCP bernoise, il y aura des discussions intéressantes. Il se réjouit de la rencontre future entre la FCPJ, la société de Moutier et le Canton du Jura. M. Christe remercie le Président de la société de Moutier.

9. PAUSE : Il est 16H35, le Président précise que nous ferons 15 minutes de pause et qu'il ne faut pas oublier la tombola organisée par la société du Martin Pêcheur.

10. Comptes :

a) Rapport du caissier : M. Eric Guenin prend la parole et nous donne connaissance des résultats financiers de la FCPJ, qui se présente comme suit :

Produits	Fr. 3'096.90
Charges	Fr. 14'080.80
	Fr. 10'983.90

Produits net convention	Fr. 4'743.75
Déficit	Fr. 6'240.15

Au bilan :

Capital au 01.01.17	Fr. 66'222.90
Déficit 2017	Fr. 6'240.15

**Nouveau capital
au 31.12.17 Fr. 59'982.75**

M. Christe remercie M. Guenin pour son rapport. Il n'y a pas de question, la parole est donnée aux vérificateurs des comptes.

b) Rapport des vérificateurs des comptes : Les comptes ont été contrôlés en date du 3 février 2017 par M. Dominique Messerli de la Spalde et par M. Jean-Michel Gertsch de la Société l'Apron. La parole est donnée à M. Messerli qui nous informe qu'après examen par sondage des comptes, des écritures et des pièces justificatives, que les comptes 2017 ont été reconnus conforme aux attentes. Il tient à remercier M. Guenin pour la bonne tenue des comptes. Il demande l'Assemblée générale de bien vouloir approuver les comptes et de leur en donner décharge. M. Christe remercie les deux sociétés vérificatrices pour leur travail. Les vérificateurs sont applaudis. M. Christe demande s'il y a des questions, ce n'est pas le cas.

c) Acceptation des comptes : Le Président demande à l'Assemblée générale de voter l'acceptation des comptes 2017. Ces derniers sont acceptés à l'unanimité. M. Guenin est déchargé et vivement remercié.

11. Budget 2018

a) Présentation du budget par le caissier : M. Guenin nous présente le budget pour cette année.

L'estimation des charges est de Fr. 11'800.-- et celle des produits de Fr. 4'727.--, le budget 2018 prévoit donc un déficit de Fr. 3'073.--. M. Christe demande s'il y a des questions, ce n'est pas le cas, M. Guenin est remercié.

b) Acceptation du budget : Le Président demande à l'Assemblée générale de voter l'acceptation du budget 2018. Ce dernier est approuvé à l'unanimité. Notre caissier est remercié et applaudit.

12. Cotisations 2018 : M. Guenin informe l'Assemblée générale que malgré la baisse du nombre des cotisants, le comité de la FCPJ propose le statut quo sur le montant des cotisations. En 2017, il y avait 523 membres cotisants. Nous passons au vote pour le maintien de la cotisation à Fr. 19.--. Le statut quo est accepté à l'unanimité.

13. Nomination d'un vérificateur suppléant : M. Christe informe que la Spalde est arrivée au terme de son mandat et que la Société de l'Apron a été convoquée par erreur à la place du Martin Pêcheur. Pour les comptes 2018, la société première vérificatrice sera donc l'Apron, la deuxième la société du Martin Pêcheur. Il faut donc nommer un vérificateur suppléant. Le comité propose la Société de la Gruère, y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas, M. Christe remercie M. Vincent Aubry, Président de la Société de la Gruère. Cette société est élue suppléante par acclamations.

14. Démission – nomination au sein du comité : Après plus de 10 ans sous la casquette de Responsable du championnat jurassien, M. Stéphane Froidevaux a remis sa démission pour la fin 2017. Entre-temps, M. Froidevaux a repris la présidence de la société de Bassecourt et nous a même recommandé un nouveau responsable pour le championnat. M. Christe remet une attention à M. Froidevaux en remerciements pour ces 10 ans de championnat.

Le comité propose pour le remplacer M. Florian Corbat qui a été déjà très actif pour l'édition 2018. Y a-t-il d'autres propositions, ce n'est pas le cas, ce dernier est accepté par acclamation par l'ensemble de l'Assemblée générale.

15. Adaptation des statuts : M. Christe dit que les statuts devaient être adaptés et il en a été longuement discuté au sein du comité FCPJ. Toutes les propositions de modifications des statuts ont été avalisées par les membres du comité et ont été adressés à chaque société. Par conséquent, M. Christe propose de voter cette adaptation des statuts en bloc, afin de limiter des discussions inutiles à propos de points ou de virgules. Nous avons cependant décidé d'y adjoindre une disposition transitoire "Jusqu'à l'entrée officielle de la ville de Moutier dans le Canton du Jura, la société des pêcheurs de Moutier est invitée à participer aux séances de la FCPJ avec voix consultative. Dans ce contexte, son intégration à la FCPJ est progressivement mise en place par les parties". Il va de soi que nos amis de Moutier sont libres de venir assister à nos séances de comité, à titre d'information. Il s'agit de leur choix en toute démocratie et liberté. Ce geste reste une disposition élégante et ne change pas nos statuts en soi. Comme il n'y a pas de question, M. Christe demande de passer au vote pour l'acceptation des statuts. L'adaptation est acceptée à l'unanimité. M. Ehrat intervient et se dit touché d'un tel geste, il ne s'y attendait pas et souhaite remercier la FCPJ.
16. Admissions – démissions : M. Christe dit que lors d'une séance de comité nous avons reçu M. Alain Cassi, Président de la Société de Cornol, mais ils ne savent pas encore s'ils souhaitent nous rejoindre. Par contre, il annonce à l'Assemblée générale qu'il a reçu une admission pour cette année, celle de la société Pêche Compétition Jura qui a déjà donné des coups de mains à la société du Doubs en 2017 lors des travaux du patrimoine. M. Christe fait lecture de leur demande d'adhésion. Il annonce également que s'ils sont acceptés au sein de la famille de la FCPJ, ils organiseront la prochaine Assemblée générale en 2019. L'adhésion de la nouvelle société est passée au vote : 1 abstention – 35 pour – 0 contre, cette société est acceptée et on lui souhaite la bienvenue par acclamations. Aucune démission reçue pour cette année.
17. Honorariat : aucune demande d'honorariat n'est parvenue au comité de la FCPJ de la part des sociétés. Si une société a un membre d'honneur qui souhaiterait nommer membre d'honneur FCPJ, il faut respecter les délais impartis par les statuts.
18. Propositions des sociétés : aucune proposition n'est parvenue au comité de la FCPJ.
19. Activités 2018 : M. Christe précise que nos activités restent standard, telles que l'organisation des travaux du patrimoine, la formation SaNa, la surveillance de la pêche (et non plus la police !), etc. Il nous invite à consulter le site internet pour ce qui est des détails des activités.
20. Fixer le lieu et la date de la 40^{ème} Assemblée générale en 2019 : La date proposée est le samedi 23 février 2019 et c'est la Société Pêche Compétition Jura qui a accepté l'organisation de notre 40^{ème} Assemblée générale, par le biais de son Président, M. Jean-Jacques Iseli. M. Christe demande s'il y a un avis contraire ? Ce n'est pas le cas. La nouvelle société fédérée est remerciée par applaudissements.
21. Divers : M. Christe dit que comme il y a des questions sur les compétitions de pêche, le comité a souhaité projeter le film réalisé par notre Président sur la compétition de pêche sportive. Le film est applaudi par l'Assemblée. Après le film, après ces stars et autres professionnels, parlons concret, revenons sur terre et parlons Jura dit M. Christe. Cette année sur les 6 pêcheurs qui forment l'équipe suisse, il n'y a pas moins de 4 jurassiens ! Cerise sur le gâteau, la meilleure équipe de Suisse est aussi l'équipe jurassienne. Par ce qu'ils font honneur au Canton tout entier et à la Fédération, le comité a souhaité les inviter pour les honorer. M. Christian Bertschi, M. Gilberto Belgrado Junior (absent), M. Jean-Jacques Iseli (17^{ème} au championnat du monde en Belgique en 2017). Et enfin Julien Christe, benjamin qui a obtenu son ticket pour représenter la Suisse au championnat du monde des nations 2018 au Portugal (grâce à M. le Ministre Martial Courtet et le soutien de l'Office des sports, car Julien n'a pas encore 18 ans). Notre Président leur remet une enveloppe pour remercier chacun de ces champions qui représenteront notre Pays aux joutes du Portugal. Un grand bravo à tous !
22. Championnat jurassien de pêche 2017
 - a) **Rapport** : M. Stéphane Froidevaux fait son dernier rapport en nous mentionnant que la 19^{ème} édition du championnat s'est déroulée en 6 manches, dont deux à la Réselle et trois à Bassecourt,

avec 40 actifs et 6 juniors. Il relève qu'une troisième manche a été organisée à Bassecourt en faveur de la société de la Manière qui a eu une grosse pollution et qui a perdu la totalité de son cheptel. Il tient à remercier ici tous les sponsors du championnat, tous les présidents qui ont collaboré durant cette décennie et souhaite bon vent à son successeur M. Florian Corbat. Il dit qu'un nouveau règlement de pêche est sorti de presse, approuvé par toutes les sociétés organisatrices. Chaque membre du championnat en recevra un exemplaire avec son prix et pour les autres intéressés, il peut être téléchargé sur notre site internet.

Pour le championnat 2018, l'inscription reste à Fr. 25.-- , le calendrier des dates est le suivant :

- 1^{ère} manche – le 6 mai à Vendlincourt
- 2^{ème} manche – le 13 mai à Pfetterhouse
- 3^{ème} manche – le 2 juin à la Marnière
- 4^{ème} manche – le 23 juin à la Réselle
- 5^{ème} manche – le 7 juillet à Bassecourt
- 6^{ème} manche – le 11 et 12 août à la Réselle en doublette
- 7^{ème} manche – le 9 septembre à Pfetterhouse en doublette
- 8^{ème} manche – le 15 septembre à Bassecourt en doublette

b) Proclamation des résultats :

Pour les Juniors sur 6 participants, 3^{ème} David Boillat avec 300 points, 2^{ème} Nathaël Henzelin avec 320 points et 1^{ère} Maeva Venancio. Les champions Juniors sont vivement applaudis.

Pour les Actifs sur 40 participants, 3^{ème} Adrien Cortat avec 230 points, 2^{ème} Steve Falcoz avec 253 point et 1^{er} Stéphane Froidevaux avec 300 points. Les champions Actifs sont vivement applaudis.

M. Christe remercie M. Froidevaux pour son engagement durant tant d'années pour ce championnat jurassien et souhaite à tous les compétitrices et compétiteurs un bon championnat 2018.

Plus personne ne demandant la parole, M. Christe remercie tous les participants, il rappelle que l'apéritif sera servi à la suite de l'Assemblée. Il invite tous les participants à penser à la tombola, qui permettra aussi de couvrir les frais d'organisation. Il nous remercie de la confiance témoignée et nous souhaite d'ores et déjà une agréable soirée et une bonne saison de pêche. Les débats sont clos à 17H50.

Bassecourt, le 17 février 2018 / B. Berret